



# Charte des Responsabilités Sociales des Entreprises (R.S.E.)

LEVAC – Juin 2022



# SOMMAIRE

1 / Développement Durable

2 / Politique Sociale

3 / Écosystèmes Vertueux et Orientations  
Sociétales

4 / Le Pacte Mondial (GLOBAL COMPACT)





## CHARTRE R.S.E. LEVAC

Chaque collaborateur de LEVAC partage l'intégrité de ses valeurs que sont la culture du service, la transparence, le partenariat, l'empathie, la créativité, la réactivité et l'engagement.

Consciente de ses responsabilités, LEVAC s'engage à prendre en compte les impacts sociaux, économiques et environnementaux dans l'ensemble de ses décisions, actions, et recommandations faites à ses clients.

Ces engagements sont réunis ici dans la charte RSE. Cette politique RSE permet notamment à LEVAC de réduire son impact environnemental, d'améliorer ses relations clients et la pertinence de ses recommandations, et de développer une politique de ressources humaines harmonieuse permettant à chaque collaborateur de grandir et de s'épanouir en cohésion avec les valeurs du collectif.

Gage d'une pérennité durable, notre charte RSE se dessine comme la clé d'une croissance partagée, profitable pour l'entreprise, ses collaborateurs, partenaires, clients et plus largement les consommateurs finaux et l'écosystème au sein duquel nous évoluons.

La Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale de LEVAC s'articule donc sur les 3 piliers :

- 1 - Développement durable
- 2 - Politique sociale
- 3 - écosystèmes vertueux et orientations sociétales

## 1 / Développement Durable

### Gestion des déchets et réduction de la consommation énergétique

LEVAC applique sa politique de collecte et de traitement des déchets à tous les niveaux au sein de la société :

- Corbeilles dédiées au recyclage du papier à la disposition des employés, et détritiques relatifs aux équipements communs (cartouches d'encre, ampoules, machine à café, etc.) récupérés et recyclés par les fournisseurs de l'entreprise.
- Les consommables informatiques usagées sont collectées, triées et valorisées par le fournisseur.
- Le tri sélectif est mis en place. Les éclairages sont systématiquement éteints en dehors des heures d'ouverture des locaux et les ordinateurs des collaborateurs sont tous éteints le soir.

### Réduction des déplacements et valorisation des modes de transports collectifs

LEVAC est engagée dans une démarche systématique de minimisation des déplacements, notamment grâce à la visioconférence et à la web conférence.

Les salariés bénéficient de la prise en charge de la moitié de leur titre de transport en commun et réalisent leurs déplacements prioritairement en transport en commun.

Le Télétravail, mis en place au sein de LEVAC, permet également de diminuer les déplacements domicile – entreprise, pour certains employés de l'entreprise.

### Sensibilisation des collaborateurs, clients et partenaires

La Charte RSE de l'entreprise est remise aux nouveaux arrivants dès leur intégration chez LEVAC. Chaque collaborateur est invité à la signer. Par ailleurs le responsable RSE veille quotidiennement à l'application de la Charte au sein des locaux. Enfin, cette charte RSE est disponible publiquement sur le site de LEVAC.

## 2 / Politique Sociale

### Engagements bien-être auprès des collaborateurs

LEVAC s'attache, au travers de son organisation, de son modèle de management et des avantages qu'elle propose, à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs.

En ce sens, la société a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses salariés.

Chaque collaborateur est accompagné individuellement dans son parcours et sa carrière. En privilégiant le dialogue et la compréhension commune, le manager conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel, il l'encourage à développer ses compétences au quotidien.

Avantages et services aux salariés : LEVAC a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés

### Diversité & égalité des chances

LEVAC est engagée dans le développement d'une culture de promotion de l'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences.

Cet engagement est appliqué lors de toutes les étapes de la gestion des ressources humaines telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou encore la promotion professionnelle des collaborateurs, etc...

À titre d'exemple, le taux de collaborateurs féminins est supérieur à la moyenne nationale, dans son domaine. Une partie de la direction de LEVAC sont également des femmes.

## 3 / Écosystèmes vertueux et orientations sociétales

### Transparence

LEVAC s'engage à traiter honnêtement ses parties prenantes, notamment en transmettant les informations requises et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées.

Les actionnaires, les collaborateurs, les clients et partenaires reçoivent une information fiable, transparente et véritable.

### Éthique

L'éthique est au centre des relations d'affaires de LEVAC.

LEVAC s'engage à lutter contre la corruption et le trafic d'influence. En application de ces principes, chacun doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de l'agence et qui pourraient nuire à la société.

L'objectivité doit guider chacun dans ses relations avec les différents partenaires de l'entreprise. Tout conflit d'intérêt potentiel doit être révélé à la responsable RSE de LEVAC afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre.

LEVAC veille à ce que ses sous-traitants et fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et souhaite qu'ils respectent également les principes de la présente charte

### Confidentialité

LEVAC s'engage à respecter la confidentialité et la sécurité des informations confidentielles reçues des collaborateurs, des clients et autres parties prenantes, et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers.

Ceci exige également de ses collaborateurs le respect de la confidentialité et de la sécurité de ces informations et données (y compris personnelles).

Il est également essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à LEVAC reste strictement confidentielle.

## Engagements fournisseurs

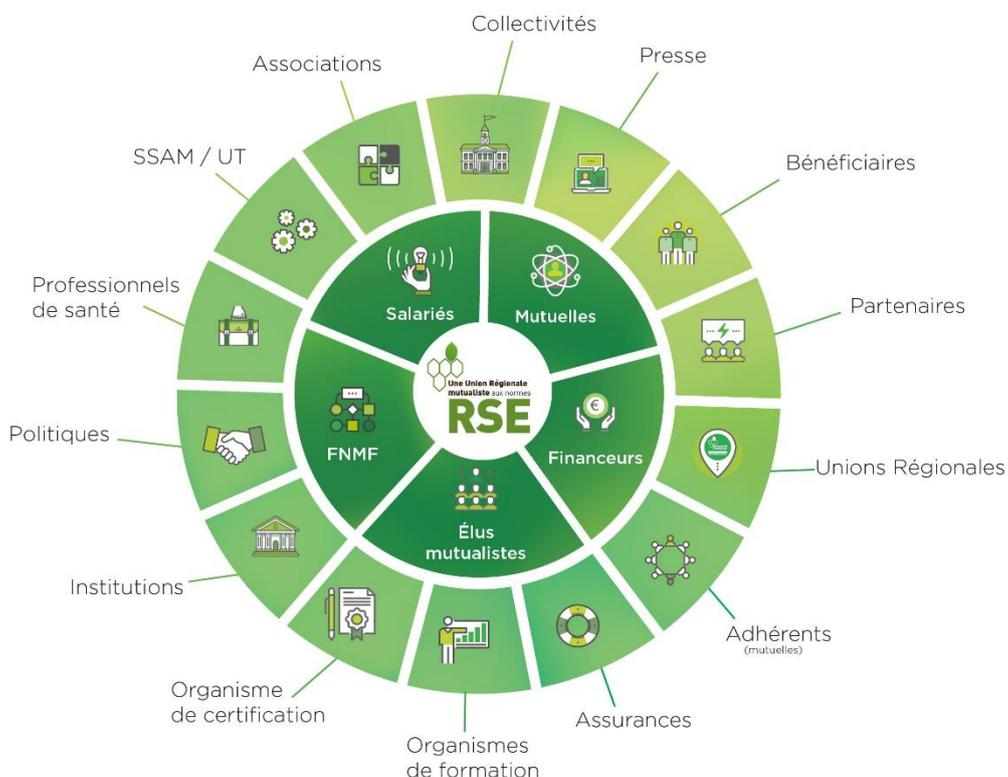
Depuis sa création LEVAC privilégie au maximum pour le choix de ses fournisseurs des critères de développement durable.

Par ailleurs LEVAC respecte scrupuleusement les conditions de paiement de ses fournisseurs. LEVAC s'efforce également de réduire les risques de dépendance des fournisseurs à son égard.

## Orientations sociétales

LEVAC intègre dans les recommandations conseil faites à ses clients tout type de préconisation d'actions respectueuses des principes RSE de cette charte et correspondant également aux aspirations sociétales des consommateurs des pays dans lesquels LEVAC opère.

LEVAC incite tous ses clients à promouvoir des politiques de consommation responsable. LEVAC a également mis en place une politique de don et soutient chaque année une association de son choix.



## 4 / Le Pacte mondial (Global Compact).

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.

En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui concernent les entreprises que de véritables évolutions sont requises.

Ces dix principes sont inspirés de :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- L'Organisation internationale du travail ;
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

La société LEVAC est soumise au respect de ces règles, ainsi qu'aux lois en vigueur au sein de l'Union Européenne et au Code du Travail français.

Ainsi, l'engagement et l'application des 10 Principes du Global Compact sont d'ores et déjà en vigueur au sein de l'entreprise LEVAC.

Les 10 principes du Global Compact :

### **DROITS DE L'HOMME**

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### **NORMES DU TRAVAIL**

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### **ENVIRONNEMENT**

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



**Directeur Général**  
**Teddy TOURNIER**

**Adjoint de Direction**  
**Responsable RSE**  
**Etienne GIRIN**